



STOP CHILD MARRIAGE

Informations pour les mineurs

 Français

CONTENU

SE MARIER EN ALLEMAGNE	3
-------------------------------	----------

LES LOIS EN ALLEMAGNE	4
------------------------------	----------

- L'âge légal pour se marier en Allemagne
- Que se passe-t-il si je me suis mariée, alors que je n'avais pas encore 16 ans?
- Que se passe-t-il, si je me suis mariée à 16 ou 17 ans?
- Dois-je quitter l'Allemagne, si je me suis mariée alors que j'avais moins de 18 ans?
- Que se passe-t-il, si je suis enceinte ou si j'ai déjà des enfants?

LES CENTRES D'INFORMATION ET D'ACCUEIL EN ALLEMAGNE	11
--	-----------

LE DROIT DES ENFANTS EN ALLEMAGNE	12
--	-----------

TERRE DES FEMMES	13
-------------------------	-----------

MENTIONS LÉGALES	
-------------------------	--

SE MARIER EN ALLEMAGNE



Le mariage est un évènement important dans la vie d'une personne. C'est bien pour cela que dans chaque pays, il existe un âge minimum légal pour pouvoir se marier. Souvent, cet âge minimum est de 18 ans. Il arrive cependant souvent qu'une personne – souvent ce sont des femmes – n'aient pas encore 18 ans, lorsqu'elles se marient. Peut-être es-tu concernée? Il y a beaucoup de raisons pour lesquelles on peut décider de se marier à l'âge de 15 ou 16 ans, ou même encore plus tôt.

- Tes parents ont-ils choisis un mari pour toi, selon les traditions de ton pays d'origine ?
- As-tu quitté ton pays? As-tu décidé, de commun accord avec tes parents, de te marier, parce que le mariage t'apporte plus de sécurité?
- Ton mariage était-il important pour la sécurité financière de ta famille?
- As-tu été *forcé* de te marier ou t'était-t-il impossible de dire non? Être forcé à faire quelque chose signifie que l'on n'a pas le choix.
- As-tu moins de 18 ans et tes parents planifient ton mariage?
- As-tu moins de 18 ans et tu veux épouser ton copain?

Si tu as répondu oui à l'une de ces questions, alors continue de lire ces informations, s'il te plaît.
Elles sont importantes pour toi.

LES LOIS EN ALLEMAGNE

L'âge légal pour se marier en Allemagne



Important:

- Tu ne peux pas te marier en Allemagne, si tu n'as pas 18 ans.
- Si tes parents prévoient ton mariage, alors que tu n'as pas encore 18 ans, ils payeront une amende.
- Tu peux demander de l'aide. Tu peux appeler [un centre d'aide](#). Tu peux contacter des femmes qui y travaillent, qui te comprendront et t'aideront.

Depuis 2017 il n'est pas possible de se marier, si l'on n'a pas encore l'âge minimum requis pour le mariage, c'est à dire 18 ans. Ce que pensent tes parents n'a donc aucune importance. Cette règle s'applique même aux personnes, qui n'ont pas la nationalité allemande. Si tu n'as pas 18 ans, tu ne peux pas te marier.

Cette interdiction de se marier vaut aussi pour les mariages religieux ou traditionnels. Si ta famille prévoit un mariage ou des fiançailles avec des invités, cela enfreint la loi. Ils devront payer une amende. Dans certains cas, ils peuvent être contraint à quitter le pays. C'est pour cela qu'il est important d'en parler le plus tôt possible avec ses parents. Dis-leurs que le mariage de personnes mineures (=c'est à dire de moins de 18 ans) n'est pas autorisé en Allemagne. Pour leur en parler tu peux demander de l'aide: Par exemple dans un centre d'information et d'accueil. Nous avons énuméré quelques [centres d'information](#) pour toi plus bas. Les femmes qui y travaillent t'aideront.

Tu es déjà mariée? Alors continue de lire ces informations, s'il te plaît. Elles sont importantes pour toi.

Que se passe-t-il si je me suis mariée, alors que je n'avais pas encore 16 ans?



Important:

- Si tu t'es mariée, alors que tu n'avais pas encore 16 ans, ton mariage n'est pas valide.
- A cette règle, il n'y a que 2 exceptions:
 1. Tu as eu 18 ans avant le 22. Juillet 2017. Dans ce cas, ton mariage est valide.
 2. Tu as eu 18 ans avant de venir en Allemagne. Dans ce cas, ton mariage est valide.
- Si tu es arrivée en Allemagne sans tes parents, une autre personne s'occupe de toi. Cette personne est ton *tuteur légal*. Un tuteur peut être un homme ou une femme. Tu aimerais avoir une femme comme tuteur? Alors dis-le clairement. Le tuteur est responsable pour toi à la place de tes parents.
- Si tu as des questions, tu peux contacter un [centre d'aide](#). Les femmes qui y travaillent t'aideront.

Tu n'avais pas encore 16 ans le jour de ton mariage et tu n'as pas encore 18 ans aujourd'hui? Alors ton mariage n'est pas reconnu en Allemagne. Cela veut dire que ton mariage n'est pas valide. Qu'est-ce que cela veut dire concrètement pour toi?

Aux yeux de l'État allemand, tu n'es pas mariée. Comme tu n'es pas encore majeure, quelqu'un doit s'occuper de toi. Cette personne est responsable pour toi. Dans la plupart des cas ce sont tes parents. Tu es majeure quand tu as 18 ans. A 18 ans tu peux prendre tes décisions seule, sans le consentement tes parents.

Si tu es venu en Allemagne avec ton mari et sans tes parents, une autre personne s'occupera de toi – jusqu'à tes 18 ans. Cette personne est ton tuteur légal et peut être un homme ou une femme. Tu aimerais avoir une femme comme tuteur? Alors dis-le clairement. L'instance qui te confie à un tuteur s'appelle le *Jugendamt*. Le *Jugendamt* est une instance étatique allemande qui s'occupe d'enfants et d'adolescents.

Le tuteur veut que tu ailles bien. Il t'aide par exemple avec ton logement. C'est là que tu vis. En Allemagne il existe des foyers d'hébergements (=logements) que pour les filles. Les femmes qui travaillent dans ces foyers – ce ne sont que des femmes – parlent ta langue et t'aideront. Ensemble (toi, ton tuteur et les femmes des foyers d'hébergements) vous pouvez parler en toute sécurité de ta vie en Allemagne.

Si tu t'es mariée alors que tu n'avais pas encore 16 ans et que tu as déjà 18 ans aujourd'hui, la situation est un peu plus compliquée.

Tout d'abord, 2 questions:

1. As-tu eu 18 ans avant le 22 Juillet 2017? Dans ce cas, ton mariage est valide en Allemagne.
2. Tu as eu 18 ans dans ton pays d'origine? Dans ce cas ton mariage est valide en Allemagne.

As-tu répondu „non“ à ces deux questions et t'es-tu mariée alors que tu n'avais pas encore 16 ans? Dans ce cas, tu n'es pas mariée aux yeux de la loi allemande. Attention, très important : Cela ne vaut que pour l'Allemagne. Dans ton pays d'origine tu es encore mariée aux yeux de la loi.

Le *Jugendamt* ne s'occupe plus automatiquement de toi, car tu as 18 ans. Le *Jugendamt* est une instance étatique allemande qui s'occupe d'enfants et d'adolescents. Le mieux, c'est que tu contacte un centre d'information. Les femmes qui y travaillent t'aideront. Nous avons énuméré tous les [centres d'information et d'accueil](#) pour toi.

C'est toujours mieux de demander de l'aide que de dissimuler un mariage. Personne ne te punira. Uniquement comme ça, tu peux décider de ton destin.

Es-tu enceinte ou as-tu déjà des enfant ? Dans ce cas aussi, tu peux demander de l'aide.

Tu avais 16 ou 17 ans le jour de ton mariage ? Alors continue de lire ces informations, s'il te plaît. Elles sont importantes pour toi.

Que se passe-t-il, si je me suis mariée à 16 ou 17 ans?



Important:

- Si tu avais 16 ou 17 ans le jour de ton mariage, ton mariage est *valide*. Cela veut dire légal et accepté.
- Mais: Si tu n'as pas encore 18 ans au jour d'aujourd'hui, ton mariage va être *annulé*. Cette annulation est comme un divorce. Tu n'es donc plus mariée aux yeux de la loi.
- Il n'y a que 2 exceptions à cette règle:
 1. Ton pays d'origine fait partie de l'union européenne. Dans ce cas, ton mariage sera probablement reconnu par les autorités.
 2. Tu vas bientôt avoir 18 ans: Ton mariage sera peut-être reconnu, si tu le souhaites.
- Si tu as déjà 18 ans, tu peux décider, si tu veux rester marié ou non.

Tu n'as pas encore 18 ans et tu t'es mariée à 16 ou 17 ans? Dans un premier temps, ton mariage va être reconnu. Cela signifie accepté et validé. Mais : en Allemagne, les mineurs, c'est-à-dire les personnes de moins de 18 ans, n'ont pas le droit de se marier. C'est pour cela qu'il faut annuler le mariage. Cette annulation est comme un divorce. Après une annulation tu n'es plus mariée aux yeux de la loi. A cette règle il n'y a que très peu d'exceptions.

Ton pays d'origine est dans l'union européenne? Ton mariage sera alors probablement reconnu. Tu vas bientôt avoir 18 ans? Ton mariage sera peut-être reconnu. Si tu le souhaites. A 18 ans tu peux choisir si tu veux être mariée ou pas. Le juge devra accepter ton choix.

Si tu n'as pas encore 18 ans et que tu vis en Allemagne sans tes parents, le *Jugendamt* t'aidera. Le *Jugendamt* est une instance étatique allemande qui s'occupe d'enfants et d'adolescents. Le *Jugendamt* t'aidera aussi, si tu as un autre avis que tes parents au sujet du mariage. Les [centres d'information et d'accueil](#) t'aideront aussi. Les femmes qui y travaillent t'aideront.

Jusqu'à l'annulation de ton mariage tu peux continuer de vivre avec ton mari, mais seulement, si tu le souhaites et qu'il n'est pas violent. Tu peux aussi vivre dans un foyer d'hébergement pour femmes. C'est un hébergement (=logement) que pour les filles.

L'annulation n'est valide qu'en Allemagne. Dans ton pays d'origine tu restes mariée. L'annulation n'a aucune conséquence négative pour toi.

Tu as déjà 18 ans et tu aimerais annuler ton mariage ? Adresse-toi à un [centre d'information et d'accueil](#).

Tu es enceinte ou tu as déjà des enfants ? Là aussi tu peux demander de l'aide.

Dois-je quitter l'Allemagne, si je me suis mariée alors que j'avais moins de 18 ans?



Important:

- Non, tu ne dois pas quitter l'Allemagne. Même si tu n'avais pas encore 18 ans le jour de ton mariage.
- Si ton mari a obtenu le droit d'asile ou qu'il est reconnu en tant que réfugié, ce droit vaut aussi pour toi.
- Le droit d'asile est compliqué en Allemagne. N'hésite pas à demander de l'aide.

N'aie pas peur. Tu ne devras pas quitter l'Allemagne, si ton mariage est annulé et invalidé. Si ton mari a obtenu le droit de rester (=le droit d'asile) ou qu'il a obtenu le statut de réfugié, ce droit vaut aussi pour toi. Car dans ton pays d'origine, ton mariage est encore valable. Et en tant qu'épouse tu es soumise aux mêmes risques et dangers.

Le droit d'asile allemand n'est pas toujours facile à comprendre. Le mieux, c'est que tu demandes de l'aide à quelqu'un qui s'y connaît. Demande de l'aide. Demande à une personne, à laquelle tu

peux faire confiance. Il existe aussi un site spécialisé qui contient beaucoup d'informations: Ce site s'appelle „Pro Asyl“: www.proasyl.de/en/.

Que se passe-t-il, si je suis enceinte ou si j'ai déjà des enfants?



Important:

- En Allemagne, les mères obtiennent de l'aide de l'État. Même si elles ne sont pas nées ici.
- Si ton mariage n'a pas été reconnu, tu as le *Sorgerecht* (=le droit de garde). Cela signifie, que tu es responsable de tes enfants. Ton mari n'est pas forcément le père de tes enfants. Tes enfants vont être mis sous tutelle, c'est-à-dire qu'ils seront placés sous la garde d'un tuteur, jusqu'à ce que tu aies 18 ans. Le tuteur t'aidera pour les choses difficiles. Il peut être un homme ou une femme. Tu aimerais avoir une femme comme tuteur? Alors dis-le clairement.
- Si ton mariage a été annulé, ton mari est automatiquement le père de tes enfants. Vous avez tous les deux le *Sorgerecht* (=le droit de garde) pour vos enfants. Cela signifie que vous êtes tous les deux responsables pour eux.

Si tu as des enfants ou que tu es enceinte, la situation est un peu plus compliquée. Surtout si tu es arrivée en Allemagne sans tes parents. Mais ce qui est très important à savoir : Tu n'es pas seule ! En Allemagne les mères sont très bien aidées. Les mères qui ne sont pas nées en Allemagne sont aidées aussi. Il existe par exemple des hébergements qui sont réservés aux mères et à leurs enfants.

Ton mariage n'a pas été reconnu par les autorités allemandes?

Alors tu obtiens le *Sorgerecht* (=le droit de garde) pour tes enfants. Le droit de garde définit la personne qui est responsable pour les enfants. Souvent ce sont les parents.

Ton mari n'est pas automatiquement reconnu comme le père de tes enfants. Mais il peut demander à ce que sa paternité (= qu'il est le père) soit reconnue. Pour cela il peut aller voir le *Jugendamt*. Le *Jugendamt* est une instance étatique allemande qui s'occupe d'enfants et

d'adolescents. La procédure de reconnaissance de l'enfant peut prendre du temps. Si le Jugendamt officialise sa paternité (=qu'il est officiellement reconnu comme père de tes enfants), vous avez tous les deux le droit de garde pour tes enfants.

Tes enfants sont placés sous tutelle (=on leur attribue un tuteur), jusqu'à ce que tu aies 18 ans. Le tuteur peut être un homme ou une femme. Tu aimerais avoir une femme comme tuteur ? Alors dis-le clairement. Le tuteur t'aide pour les choses difficiles. Si tu n'as pas encore 18 ans, tu n'as pas le droit de signer des documents officiels toute seule. Ton tuteur le fera avec toi. Mais il ne décide pas sans ton accord ou sans toi. Et bien sûr tu continues à t'occuper de tes enfants.

Ton mariage a été annulé?

Dans ce cas, ton mari est automatiquement considéré comme le père de tes enfants. Vous avez tous les deux le *Sorgerecht* (=le droit de garde).

Tu veux obtenir le droit de garde exclusif (=seule)? C'est le juge qui décidera. Ton tuteur t'aidera dans les démarches si tu n'as pas encore 18 ans.

LES CENTRES D'INFORMATION ET D'ACCUEIL EN ALLEMAGNE



En Allemagne il existe plusieurs centres d'information et d'accueil pour femmes et jeunes filles, qui se sont mariées très tôt, ou qui ont été obligées de se marier tôt. Les femmes qui y travaillent savent très bien comment t'aider dans ta situation. Elles peuvent aussi t'aider, si tu veux rester anonyme. Cela veut dire, que tu n'es pas obligée de révéler ton nom.

Elles parlent aussi plusieurs langues, au cas où tu ne parles pas encore allemand. Ou sinon, elles demandent de l'aide à une *traductrice*. Une traductrice est une femme, qui parle allemand et ta langue maternelle. C'est ton droit de demander de l'aide ! Nous avons énuméré quelques [centres d'information et d'accueil](#) pour toi, ici. www.zwangsheirat.de

LE DROIT DES ENFANTS EN ALLEMAGNE



Pourquoi cette nouvelle loi a-t-elle été créée? C'est simple: Elle a été créée pour toi et tous les autres enfants vivant en Allemagne. Le droit des enfants est très important en Allemagne. Il signifie que les enfants ont leurs propres droits. Ces droits sont parfois plus importants que ceux des parents. Cela signifie, que tes parents ne peuvent pas décider de tout en ton nom et surtout pas sans ton accord. Par exemple ils n'ont pas le droit de décider QUI tu dois épouser (=te marier). Surtout si tu n'as pas encore 18 ans.

Beaucoup de personnes en Allemagne se font du souci, quand ils rencontrent quelqu'un de marié qui n'a pas encore 18 ans. Une fois mariée tu es considérée comme adulte. Cela signifie que tu as des tâches que tu dois accomplir et des devoirs que tu dois respecter. Parfois, cela peut te surmener.

Ce qui est important: Tous les enfants ont le droit et la possibilité de jouer et de se développer librement. Et évidemment d'aller à l'école. En Allemagne l'école est obligatoire (= *Schulpflicht*). Cela veut dire que les enfants et les adolescents sont obligés d'aller à l'école. Cette obligation vaut aussi pour les enfants qui ne sont pas nés en Allemagne.

A l'école il y a des institutrices qui veillent à ce que tu ailles bien. Elles peuvent t'aider. Cela veut dire que tu peux leur demander de l'aide si tu as des soucis ou des problèmes.

Si tu as des très gros problèmes à la maison (par exemple des problèmes de maltraitance ou de violence) la police peut aussi t'aider. La police peut aussi t'aider si tu as des problèmes avec tes parents. Le *Jugendamt* aussi: Le *Jugendamt* est une instance étatique allemande qui s'occupe spécialement d'enfants et d'adolescents.

TERRE DES FEMMES



TERRE DES FEMMES est une organisation pour jeunes filles et pour femmes. Elle a été fondée en 1981. Nous aidons des jeunes filles et des femmes. Notre travail consiste à informer quant aux violences faites aux jeunes filles et aux femmes. Ainsi, personne ne peut prétendre qu'il ne savait pas que ce phénomène existe. Nous nous engageons auprès de personnalités politiques pour que celles-ci créent et votent des lois contre toutes sortes de violences faites aux femmes.

Car les lois protègent. Nous soutenons aussi des projets qui renforcent l'autonomie des jeunes filles et des femmes et qui les informent sur leurs droits. Nous collaborons également avec des organisations à *l'étranger*, c'est-à-dire en dehors d'Allemagne. Nous sommes indépendantes. Et surtout: Nous sommes toujours du côté des jeunes filles et des femmes.

Un projet de



TERRE DES FEMMES
Menschenrechte für die Frau e.V.

Financé par

Bündnis für Kinder



jfsb

Werner-Coenen-Stiftung
Stärkung von Familien und Jugendlichen

Treuhänderische Stiftung
bei der Jugend- und Familienstiftung
des Landes Berlin

MENTIONS LÉGALES - IMPRINT

TERRE DES FEMMES - Menschenrechte für die Frau e. V.

Brunnenstr. 128
13355 Berlin

Phone: +49 (0)30 40 50 46 99 0

E-Mail: info@frauenrechte.de

www.frauenrechte.de

Representative Board:

Ulrike Mann (Chairwoman), Christa Stolle (General Director), Theresa Fuchs, Dr. Necla Kelek

Address of the Representative Board:

TERRE DES FEMMES - Menschenrechte für die Frau e. V.
Brunnenstr. 128
13355 Berlin

Registry Court: Amtsgericht Charlottenburg

Register Number: VR 30619 B

Value Added Tax Identification Number according to Article 27a of the Value Added Tax Act: DE813451336

Responsible according to Article 7 German Teleservices Act:

Christa Stolle, General Director

Liability Note:

Despite carefully controlling the content, we do not assume liability for the content of external links. Please note that the operators of the external websites are exclusively responsible for the content of their links.

Last updated: January 2024